

## Vos repas à domicile



La préparation des repas devient parfois une tâche délicate. Se faire aider pour contrer les embarras du quotidien est possible avec le service de portage de repas à domicile mis en place par la commune en 2005. Ce service est réservé aux personnes retraitées de plus de 60 ans et ayant des difficultés d'autonomie (critère pris en compte à partir de GIR 1 à 4). Cette prestation est exceptionnellement accessible aux personnes handicapées ou convalescentes (sortie d'hôpital...) de façon temporaire et après examen de la demande par une commission sociale au sein de la mairie.

**A partir du lundi 2 septembre 2019, cette prestation s'enrichit avec la possibilité de bénéficier de ce service la semaine et le week-end, dimanche compris, ainsi que pour le dîner.** Ce service est accessible aux personnes de 60 ans et plus, ayant des difficultés d'autonomie. Renseignements et inscriptions auprès du service social de la mairie 01 60 35 40 00.

**Pour connaître les conditions pour en bénéficier et les aides possibles, adressez-vous au service social de la mairie, Virginie Nsimba 01 60 35 40 00**

-----

**>> Vous pouvez télécharger le formulaire de demande puis prendre rdv avec le service social**

**Télécharger les formulaires :**

- Règlement repas à domicile
- Inscription repas à domicile